



**Union Régionale UNSA
Auvergne-Rhône-Alpes**

Monsieur le Préfet,
Mesdames, Messieurs,

L'UNSA réaffirme qu'elle est très attachée à un dialogue social constructif, ainsi qu'aux principes de transparence de l'organisation et du fonctionnement des services, et de l'équité dans le traitement des emplois et des compétences des agents.

Or, il est évident que cela n'est pas possible au sein de la DRJSCS, les paroles des organisations syndicales étant bien trop souvent niées au profit d'un discours porté par le directeur régional sur le registre de la plainte et de la difficulté à gérer un service regroupant des agents issus de différents ministères... Nous avons fait part à votre prédécesseur de notre opposition lors de la mise en place des chefs de service d'une exclusivité d'origine « à revoir » du ministère de la santé.

On remarquera que l'opacité est de mise en matière des effectifs : il devient par exemple très difficile de savoir combien d'agents remplissent telles ou telles missions. Aux problèmes liés aux bâtiments sur le site de Garibaldi s'ajoutent une réelle angoisse des agents du site de Clermont-Ferrand qui voient leur effectif fondre (les départs ne sont pas remplacés). L'UNSA attend une réponse claire et univoque quant au devenir de ce site.

La situation du DALO au sein de la DD69 nous inquiète par ailleurs tout particulièrement. Nous sommes en effet désormais installés dans un cercle vicieux : l'organisation et le fonctionnement de ce service, en sous-effectif chronique, produisent une situation d'extrême souffrance pour les agents qui partent lors des mobilités sans qu'ils ne soient remplacés par des agents titulaires. Le recours aux vacataires ne peut être la solution aux départs massifs des agents et à l'absence d'attractivité du DALO.

L'organisation du service est restée quasi inchangée après l'audit de 2012 dans les départements dits "industriels" où le nombre de recours DALO explosait. L'UNSA a fait des propositions concrètes sur une réorganisation de cette entité. Nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour, même de simple politesse

Enfin, nous constatons que la fusion de la DR 69, de la DR 63 et de la DDCS 69 n'a produit qu'un service public de moindre qualité.

Ce 18 mai, tous les syndicats du ministère du travail ont appelé les agents à se mobiliser sur la question primordiale des effectifs.

Pour la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, la baisse des effectifs est constante depuis 2009, passant de 1099 équivalents temps-plein à 915 en 2017, soit une perte de 17 %. Aujourd'hui, à la demande du Ministère, il faudrait encore supprimer 38 postes avant la fin de l'année !

Sur cette période, nos services ont subi des réorganisations permanentes, dont la fusion des régions. A présent, on entend encore réorganiser nos services : redécoupage des sections d'inspection du travail, mission « 3MO » pour adapter l'organisation des services à la baisse continue des effectifs...

Nous entrons ainsi dans une spirale infernale, où les suppressions de postes justifient des réorganisations qui justifieront elles-mêmes de nouvelles suppressions de postes !

Ces diminutions d'effectifs et ces réorganisations permanentes, souvent mises en œuvre à la va-vite et sans véritable consultation et concertation avec les représentants du personnel : puisqu'elles sont notamment imposées à l'occasion des nombreux départs en retraite non remplacés, ne sont pas sans conséquences et sans risques pour la santé des collègues qui croulent sous la charge de travail, ni pour les usagers qui voient la qualité de leur service public diminuer.

Les revendications nationales sont particulièrement justifiées dans notre région:

- Arrêt des suppressions de postes;
- Mise à la vacance nationale de tous les postes non pourvus ;
- Recrutement statutaire pour pourvoir tous les postes vacants et augmentation des effectifs, notamment de catégorie B et C, pour rattraper les baisses précédentes ;
- Aucune suppression de section d'inspection du travail ou d'unité de contrôle;
- Maintien de services de renseignements, gratuits, de proximité avec accueil physique ;
- Retrait du projet « 3MO » (modernisation des missions, des moyens et des organisations) ou « comment gérer la pénurie ... » ;
- Maintien de tous les sites et de toutes les missions dans les unités départementales ;
- Aucune fermeture de service (Service Régional de Contrôle de la formation professionnelle – Fonds Social Européen) à Clermont-Ferrand;
- Aucun transfert d'effectifs dans le cadre des délégations de compétences à la Région

Concernant le département du Cantal (15), le Directeur de la Direction Départementale des Territoires après un accord en 2015, sur la mise en place d'une phase transitoire jusqu'en 2018, concernant la réorganisation de l'instruction de l'Application du Droit des Sols, a proposé à la nouvelle Préfète de relancer par anticipation fin 2016, cette réorganisation que les agents et leurs représentants ne souhaitent pas.

Cette déloyauté vis-à-vis d'un accord avec vos prédécesseurs et les représentants du personnel est inacceptable de la part d'un directeur.

Nous dénonçons une fois de plus, dans cette affaire, la confusion qui est faite entre l'intérêt du service et de la qualité de vie personnelle de ses agents. Nous dénonçons l'exigence d'un confort individuel, d'une hiérarchie de proximité, incapable de s'adapter aux nouvelles formes de management qui sont pourtant confortées par la mise en place du télétravail, au détriment de l'ensemble du personnel.

Pour l'UNSA, il convient donc d'organiser le travail d'instruction en tenant compte des engagements des ministres à respecter qu'aucune mobilité géographique ne soit imposée et de la prise en compte des départs naturels des agents en place. L'UNSA souhaite explorer la solution de l'intégration de cette activité dans la création d'une maison de l'État à la Sous-Préfecture de Mauriac et à l'accueil des deux agents au sein de la Sous-Préfecture de Saint-Flours.

D'une manière plus générale, sur les créations des maisons de l'État, l'UNSA vous demande, Monsieur le Préfet, de participer activement à la création des « maisons de l'État » en assurant une sanctuarisation des effectifs constitutifs de ces maisons de l'État sur plusieurs années (3 à 5 ans). C'est en effet, une incertitude qui pèse fortement sur la faisabilité et sur la motivation des services, à s'impliquer sans la mise en place des maisons de l'État.

Concernant la mise en place du Télétravail, tous les textes fondateurs sont opérationnels et notamment le Décret 2016-151 du 11 février 2016. Les arrêtés des différents ministères ont été pris et en particulier le dernier d'entre eux, portant application du télétravail dans les DDI a été publié au Jo du 28 janvier 2017 et la circulaire d'application 0288/17/80 du 3 février 2017 a été diffusée dans toutes les DDI début février 2017.

Nous ne pouvons que constater que les chefs de services retardent cette mise en place et essaient de réduire la portée des textes du gouvernement. Plusieurs DDI veulent limiter le droit des agents en réduisant le nombre de journées télé-travaillées, en instituant des quotas, en limitant au seul motif de l'éloignement l'accès au télétravail, etc ...

Ces tentatives sont inacceptables, aujourd'hui tout agent est fondé à déposer une demande de télétravail et à recevoir une réponse dans les deux mois. Les refus devront être motivés par l'administration.

L'UNSA vous demande Monsieur le Préfet d'intervenir auprès des Directeurs Régionaux et des Préfets pour qu'un rappel à la loi, au décret et aux arrêtés soit adressé, au plus vite, aux chefs de service et notamment au DDI.

Sur le plan des mobilités interministérielles, l'UNSA ne peut que constater un manque évident de fluidité entre les différents ministères. Par ailleurs, les agents en Position Normale d'Activité (PNA) dans un autre ministère n'ont pas accès aux intranets de leur ministère d'origine. Cette situation ne leur permet pas d'avoir accès aux listes de postes vacants et offres d'emplois. Il faut absolument remédier, au plus vite, à cette inégalité de traitement (notamment à la Défense et au ministère de l'intérieur). Nous nous permettons une fois de plus de vous interpeller pour que tous les ministères jouent le jeu de la transparence dans l'ouverture des postes.

L'UNSA vous demande Monsieur le Préfet de peser de toute votre influence auprès du nouveau gouvernement pour que ce dossier avance rapidement.

Nous vous remercions, Monsieur le Préfet, de votre attention.

Les représentants de l'UNSA



Intervention FSU lors de la réunion du 18 mai 2017 de l'instance informelle interministérielle de dialogue social.

Monsieur le Préfet de la région Auvergne Rhône Alpes,

Nous n'allons pas vous cacher que la participation de notre syndicat à cette instance informelle interministérielle dite de dialogue social ne soulève pas un enthousiasme débordant.

Les effets de la réforme territoriale sur le fonctionnement des services et surtout une évaluation de cette réforme se fait attendre tant sur la qualité et l'accessibilité des services publics que sur les conditions de travail des agents.

Mais comment réaliser des évaluations alors même que ces réformes se succèdent à un rythme ininterrompu. Après la RGPP et la MAP, le fonctionnement du service public est aujourd'hui impacté pour certains par la démarche 3MO, signifiant Modernisation des Missions des Moyens et des Organisations.

Vaste programme qui consiste à essayer de résoudre l'équation impossible : faire mieux avec moins voire rien, tout en garantissant la qualité du service rendu.

Dans le secteur privé, les employeurs définissent une stratégie, souvent purement financière, avant de déterminer les effectifs nécessaires. Pour l'Etat, la démarche est inversée, on supprime les postes puis on essaie d'identifier la politique qu'on peut mener avec des effectifs en berne.

Au rythme où cela va, il n'y aura bientôt plus rien à mutualiser, car en fait, soit les missions disparaîtront, soit plus aucun agent ne sera présent à force de suppressions de postes et de départs en retraite non remplacés dans une logique purement comptable.

Mais les éléments de langage sont définis : il s'agit pour chaque administration « d'optimiser la ressource » en voyant ce qu'elle peut dématérialiser, ce qu'elle peut simplifier et ce qu'elle peut ...supprimer purement et simplement.

Les gouvernements successifs peinent à commander une évaluation liant généralisation de la dématérialisation et cohésion sociale.

Mais il suffit de se rapporter au rapport 2016 du Défenseur des droits, présenté en début d'année 2017, qui note que l'accès au droit a tendance à reculer dans notre pays. Il fait notamment référence à l'enquête, publié en septembre 2016, sur l'accueil téléphonique et la dématérialisation des services publics qui a montré un renvoi très fréquent vers internet, dont l'accès et la maîtrise semblent ainsi présupposés, alors même que nombre de personnes ne sont toujours pas équipés. Il s'interroge sur les réponses apportées par les plateformes téléphoniques des organismes aux publics qui sont confrontés à des difficultés d'accès et de maîtrise de l'internet.

Mais la mise en place d'un fonctionnement du service public en mode durablement dégradé a aussi pour effet une détérioration importante des conditions de travail. Pour les collègues au contact du public en particulier et à qui il revient d'expliquer, que la baisse des moyens les oblige à faire des priorités dans lesquelles ne s'inscrit pas la demande de l'usager.

Alors que les politiques et les responsables d'administration n'affichent et n'assument jamais publiquement que la baisse drastique et continue des effectifs a pour effet un recul du service rendu au public, ils laissent dangereusement les agents en contact avec le public gérer seul ce repli et l'insatisfaction qu'il engendre.

Les élections présidentielles ont montrées combien la société française est aujourd'hui divisée, fracturée, en perte de repères et combien les inégalités et les injustices sociales sont fortes.

Il convient donc de rappeler, avec force dans cette nouvelle séquence politique qui s'ouvre, que la fonction publique est constitutive de notre modèle social et qu'elle est un élément structurant de la société.

Pourtant en systématisant ce recul de la présence du service public au plus près des citoyens et en empêchant ses agents de répondre au mieux aux attentes des salariés, le gouvernement, renforce les inégalités et nourri leur sentiment d'abandon.

Pour votre information, aujourd'hui l'ensemble des 7 organisations syndicales du ministère du travail appellent à une mobilisation pour les effectifs et défense des missions de service public.

Tous les ministères sont malmenés en terme de moyens nécessaires aux missions de service public, il conviendrait d'arrêter cette course à l'austérité, de lever le pied sur les réformes et d'évaluer leurs effets réels sur la société, et en particulier sur les personnes les plus fragiles.



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Réforme Territoriale : Réunion informelle de dialogue social. Lyon 18/05/2017

Déclaration Liminaire

La Réforme Territoriale constitue une menace pour l'unité et l'égalité républicaines. Elle tend vers une métropolisation et une « landerisation » accélérées du territoire national.

Force Ouvrière l'a dénoncée dans cette instance dès le printemps 2015 mais aussi en janvier dernier lors d'une audience auprès du SGAR. La rédaction d'un document intitulé Stratégie de l'État en Région (SER) nous a fait alors demander si la République était divisible par 13. En effet, comment imaginer, par exemple, une politique de sécurité publique différente ici à Lyon de ce qu'elle pourrait être ailleurs en France ? Comment concevoir une politique économique impulsée par les services de l'État en région, en outre en concurrence avec les initiatives du conseil régional ?

Au-delà de la stratégie, les Unions Départementales FO des douze départements de la région condamnent ce qu'il convient d'appeler le « projet d'administration » qui tend à régionaliser la gestion des fonctionnaires des différents ministères. Nous condamnons fermement la DRH de l'État ainsi que toute tentative de déconcentration de celle-ci. Nous ne laisserons pas s'installer une gestion interministérielle régionale. Nous exigeons le maintien des statuts de corps nationaux, seuls garants tant de la neutralité et de l'efficacité du service public républicain que des droits des fonctionnaires.

Enfin, il nous faut bien constater les immenses difficultés créées par la RT dans l'exercice des missions de l'État. Les organisations mises en place sont bancales. Les déplacements se multiplient les projets de déménagement créent un climat d'incertitude, les réductions d'effectifs dans certains services sans diminution des missions font peser sur les agents une charge de travail supplémentaire pénalisant le bon fonctionnement des structures et épuisant les fonctionnaires jusqu'à pour certains d'entre eux des arrêts de travail.

La désorganisation est d'autant plus grande que cette « réforme » arrive après beaucoup d'autres et achève de semer la confusion. Dans ce contexte, les inexorables suppressions d'emplois rendent la situation intolérable.

La FGF-FO et les Unions départementales Force Ouvrière de la région ARA revendiquent le maintien des services publics, le maintien des statuts des agents de l'État, l'arrêt des suppressions d'emplois et des contre-réformes qui désorganisent les services.

Nous ne pouvons pas terminer sans nous inquiéter des déclarations de M. MACRON au sujet de la Fonction Publique. Par exemple lorsqu'il rejette le principe même de l'augmentation de la valeur du point d'indice ou qu'il promet des suppressions d'emplois de très grande ampleur dans la Fonction Publique.

Non, les politiques d'austérité ne sont pas une solution. Non, supprimer des emplois de fonctionnaires ne fait pas baisser le chômage, les dix dernières années en apportent la preuve !

FO s'opposera ainsi à toute tentative de réduire les droits des salariés, des fonctionnaires.

En complément de ce qu'a dit mon camarade Yves, je voudrais vous apporter le point de vue des syndicats Force Ouvrière, qui nous ont saisi sur toutes les conséquences liées à la Réforme Territoriale.

Il y a 2 ans, nous avons prévenu votre prédécesseur Monsieur Delpuech. Nous, Force Ouvrière, ne voulions pas de cette Réforme. Les personnels n'en voulaient pas, elle leur a été imposée.

La pérennité nous est sans cesse répétée, mais tout nous démontre le contraire. Les agents qui représentent le service public ne peuvent plus assurer leurs missions. Les moyens sont réduits. C'est la poursuite et l'aggravation de l'asphyxie budgétaire des différentes Directions, que ce soit la DREAL, la DRJSCS, l'Insee et d'autres encore.

Les effectifs continuent à baisser dangereusement, non seulement dans la Fonction Publique d'État mais dans toutes les Fonctions Publiques. Dans la FP Hospitalière, suite à la mise en place du GHT Allier/Puy de Dôme, suppression de 500 postes !

Les missions ne sont plus à Clermont, des services entiers disparaissent.

À l'Insee, le Service Études et Diffusion est parti à Lyon, les fonctions RH sont mutualisées, c'est l'équivalent de 25 postes en moins.

Les agents n'en peuvent plus. Une enquête a été menée à la DRJSCS, les inspectrices générales ont constaté que le site de Clermont-Ferrand était de loin celui où elles avaient vu les agents le plus en souffrance.

Aucune réponse n'est apportée aux personnels et ce qu'ils expriment est alarmant. De plus les dégâts dans les services de médecine de prévention sont cruels. A la DREAL, à l'Insee, à la DGFIP et ailleurs, on manque de médecins.

Monsieur le Préfet, vous représentez l'État, mais l'État Republicain se délite.

Cette impression est confirmée par notre nouveau Président de la République. Ses propos ne peuvent que nous inquiéter.

D'ailleurs, quand il était Ministre, il avait déclaré dans une interview que tout ce qui a été construit après la seconde guerre mondiale n'est plus adapté à cette nouvelle économie.

En ligne de mire, entre autres, le statut de la Fonction Publique obtenu en 1946 !

Son programme, c'est 25 milliards d'économie dans les administrations nationales et la suppression, sans précédent, de 120 000 postes de fonctionnaires.

Pour nous à Force Ouvrière, ce qu'il veut faire du Code du Travail est inacceptable. L'effacement du Service Public s'aggrave encore suite aux dispositions prises : perte de missions, mobilités interministérielles, mobilités géographiques qui ont entraîné les pertes de repère que nous constatons dans chaque Direction. L'accompagnement est inexistant, dans le meilleur des cas, on nous a poliment écouté.

Soyez assurés, Monsieur le Préfet, nous, à Force Ouvrière, en ce qui concerne la Réforme Territoriale, combattons, et allons continuer à combattre, en particulier pour la défense des statuts, la défense des postes, le maintien des services et des missions, le maintien du Service Public.



Réunion interministérielle sur le dialogue social du 18/05/2017

Déclaration liminaire de la CFDT (M.Guilhot J-Marc)

La CFDT est intervenue sur 3 points :

« 1/ la situation des effectifs et les conditions de travail qui lui sont liées et qui font peser des interrogations sur l'accomplissement même des missions. La CFDT est d'autant plus d'accord avec M. le Préfet lorsqu'il insiste sur le cadre de vie au travail des agents que les agents de nos services sont confrontés à une réelle dégradation de leur condition de vie au travail. Par exemple, un questionnaire intersyndical est en cours à la Draaf sur le risque de burn out et particulièrement d'épuisement professionnel, ceci dans cette Direction qui a vu s'accroître de 23 % les arrêts maladie et accident de travail entre 2015 et 2016. Ces situations qui se multiplient doivent être traitées au plus vite et faire l'objet d'un dialogue social de proximité.

2/ la nécessité d'un double-accompagnement :

- D'abord au bénéfice des agents et notamment un accompagnement à la mobilité de nos collègues qui perdent leur mission. Cela est particulièrement prégnant en Préfecture dans les départements n'ayant pas de plateforme CERT. Le principe ministériel annoncé est celui d'aucune mobilité forcée, mais au-delà du principe : quel accompagnement ? ;*
- Ensuite au bénéfice des usagers : le défenseur des droits a alerté dans un récent rapport sur la fracture numérique qui est encore une forte réalité. Là encore, quel accompagnement ?*

3/ la pérennisation de cette instance : la Cfdt est bien sûr d'accord avec M. le Préfet sur la formalisation de cette instance car, si le dialogue social est toujours indispensable, il l'est encore davantage dans un contexte difficile, marqué par les suppressions d'emplois « comptables » et dogmatiques que nous dénonçons et par une réforme perpétuelle.

Le service public est certes un élément du pacte social et républicain, mais son rôle devient essentiel dans une situation démocratique menacée comme les récents épisodes électoraux l'ont montré. »

